

Mairie de SERVES sur Rhône  
93 rue Impériale  
26600 SERVES sur Rhône  
Tél. : 07.75.03.30.59  
Fax : 04.75.03.38.19

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2015

Le 10 décembre 2015 le Conseil Municipal de la Commune de SERVES sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

**Présents** : MM. BIRRAUX, BOUTRY, JOBLIN, LAFUMA, VERGET, Mmes ASCONE, DEFRANCE, GIACOMINO, REICHART.

Madame Christelle DEFRANCE est élue secrétaire de séance.

**Absent excusé** : Messieurs Christophe DOMANGE, Pascal DURUISSEAU, Daniel FLORES, Mesdames Madeleine PUYOU et Françoise MAILLOT

**Pouvoirs** : Daniel FLORES donne pouvoir à Alain LAFUMA

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 15 octobre 2015, le Maire ouvre la séance :

Minute de silence suite aux attentats

Condoléances à Monsieur Joël JOBLIN pour le décès de sa belle-mère Colette PELLEGRINI.

### AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

#### 38-2015 : Adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire propose que la commune de SERVES-SUR-RHONE adhère au service mutualisé ADS géré par Hermitage-Tournonais Communauté de Communes pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, conformément aux dispositions contractuelles définies, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Déclarations Préalables
- Certificats d'urbanisme article L.410-1a du code de l'Urbanisme
- Certificats d'urbanisme article L.410-1b du code de l'Urbanisme

Les tarifs proposés sont :

- ↪ 180€ pour le permis de construire
- ↪ 130€ pour la déclaration préalable
- ↪ 220€ pour un permis d'aménager
- ↪ 140€ pour un permis de démolir
- ↪ 20€ pour un certificat d'urbanisme d'information
- ↪ 70€ pour un certificat d'urbanisme opérationnel

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents.

### 39-2015 : Projet de fusion SIEV et SIEV Pont de l'Isère, La Roche de Glun, Glun

Monsieur, le Maire rappelle que la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) dispose qu'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) doit être adopté dans chaque département avant le 31 mars 2016. Par courrier en date du 7 octobre 2015, Monsieur le Préfet m'a fait parvenir un projet de schéma prévoyant la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veane et du Syndicat Intercommunal de l'eau et de l'assainissement Pont de l'Isère – La Roche de Glun – Glun (SIEA PLRG).

Monsieur le Maire indique que les deux structures entretiennent depuis longtemps d'excellentes relations. Premièrement, au niveau technique, une conduite d'interconnexion a été mise en place en 2011 afin de pouvoir suppléer sans délai à une éventuelle défaillance de l'unique ressource de ce syndicat. Deuxièmement, au niveau de la gouvernance, en répartissant le territoire desservi avec comme objectif l'économie d'argent public, ainsi les quartiers Sud de la commune de Mercuriol sont alimentés en eau potable par le SIEA PLRG alors que la plus grande partie de la commune dépend d'Eaux de la Veane. En ce qui concerne l'assainissement, cette structure gère uniquement l'épuration des eaux usées pour les communes de Pont de l'Isère La Roche de Glun, Glun. Ces deux services sont gérés en délégation par Véolia Eau.

Après discussion Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal délibère sur :

- L'avis du Conseil municipal sur le projet de fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veane et du Syndicat Intercommunal de l'eau et de l'assainissement Pont de l'Isère – La Roche de Glun – Glun

Après discussions, le Conseil municipal donne un avis favorable sur le projet de fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veane et du Syndicat Intercommunal de l'eau et de l'assainissement Pont de l'Isère – La Roche de Glun – Glun

Approbation à l'unanimité des membres présents.

### 40-2015 : Fermeture du poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe 11 heures hebdomadaires

Il convient de fermer le poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 11 heures suite à la réussite de l'examen professionnel permettant l'ouverture du poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents.

### Questions diverses

- Divers
  - Installation de Mme CARRET Patricia, infirmière libérale depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015 (à la place du taxi Neptune). **Tél : 04 75 23 45 85**
- Rencontre avec le CAUE pour le projet de la salle des fêtes
- Travaux Chemin de la Plaine : travaux d'adduction d'eau terminés
- Tournée du boulanger d'Erôme en remplacement de celui de Ponsas suite à la fermeture de ce dernier.

- Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 1999 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :
  - L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
  - L'inscription aux examens et concours.
  - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

- Le site de la mairie (**serve-sur-rhone.fr**) est à nouveau en activité, vous pourrez avoir accès à toutes les informations de la commune :
  - Compte rendu des conseils municipaux
  - Les documents concernant la cantine et la garderie (fiche d'inscription à télécharger)
  - Les liens avec la communauté de communes, etc...
- Inscription sur les listes électorales : se munir de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile :
- Fermeture du secrétariat de Mairie et de l'Agence postale communale :
  - Du 23 au 27 décembre 2015
  - Du 30 décembre 2015 au 03 janvier 2016

Pendant cette période les recommandées et les colis seront avisés à La Poste de TAIN L'HERMITAGE

#### **DATE A RETENIR**

- Deuxième tour Elections régionales 13 décembre 2015
- Vœux du Maire le 8 janvier 2016 18h30 à la salle BATIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15

Le Maire,

